



Procès-verbal

Mercredi 12 décembre 2018 à 20h00

Centre communal de Founex

La dixième séance du Conseil intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon de la législature 2016-2021 est ouverte par *Valérie Jeanrenaud, Présidente*. L'enregistrement des présences a été effectué. La Présidente remercie les déléguées et délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse pour leur présence et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie également la commune de Founex d'accueillir cette assemblée.

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués à l'entrée de la salle, la Présidente informe que 38 communes sont présentes, représentant un total de 110 voix. Pour le préavis DISREN à l'ordre du jour, il faudra compter avec 35 communes présentes, représentant un total de 104 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour

Le Bureau a trois modifications à apporter respectivement à l'ordre du jour : tout d'abord, le point 13 *Interpellation Ch. Girod « Politique d'attributions des soutiens culturels »* devient le point 9, le point 14 *Interpellation urgente C. Farine « Sortie de Prangins de la Région de Nyon »* devient le point 7. Le Bureau ayant reçu la réponse du Codir au Postulat Claude Farine du 23 mars 2018, sur la « *Participation régionale du Pôle nature de la Givrine* », celui-ci devient le point 15.

Valérie Jeanrenaud procède au vote sur cette modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour tel que modifié est adopté par 102 oui, 6 non et 2 abstentions

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

La Présidente informe que le Bureau a reçu la candidature de *Monsieur Boris Mury, municipal à Borex*, pour le poste vacant au Codir.

Le Bureau a pris acte, avec regret, de la démission de la commune de Prangins de Région de Nyon.



Région de Nyon

Nous avons également reçu un courrier de Madame *Danielle Collomb (déléguee CC, Tartegnin)*, membre de la commission ad hoc de l'Abattoir du Carré. Son courrier sera lu au point 8 de l'ordre du jour.

La Présidente souligne qu'il est important que, pendant la législature, tous les délégués fonctionnent une fois ou l'autre dans une commission ad hoc. Le Bureau encourage donc les délégués qui n'ont pas encore intégrés une commission de bien vouloir se présenter lorsque le point 17 de l'ordre du jour sera traité.

4) Assermentations

La Présidente invite les délégués qui n'ont pas été assermentés à venir sur le devant de la salle. Elle assermente *Christel Mange (déléguee CC, Luins)*, *Laurent Crampon (délégué municipal, Bursinel)*, *Boris Mury (délégué municipal, Borex)*, *Karla Meyer (suppléante CC, Chavannes-de-Bogis)*, *Jean-Pierre Perdrizat (délégué CC, Perroy)*, *Thierry Genoud (suppléant municipal, Gland)*, *Isabelle Monney (suppléante municipale, Gland)*, *Ludovic Pissler (délégué municipal, Perroy)*.

5) Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 à Le Vaud

Evelyne Vogel (déléguee municipale, Trélex) propose la modification suivante sur le procès-verbal à la page 5 : « *Evelyne Vogel (déléguee municipale, Trélex)* rappelle que la loi sur les communes précise en effet à son article 125 que le budget doit être adopté trois mois avant la fin de l'année. Cependant, ce même article précise au 2^{ème} alinéa, que le budget peut être présenté plus tard si celui-ci n'impacte pas celui des communes, ce qui est le cas puisque la cotisation des communes reste inchangée pour l'année prochaine. Quant aux préavis présentés au Conseil intercommunal tout au long de l'année, nous savons que le soutien des communes n'excèdera jamais la valeur d'un point d'impôt. Concernant ma commune, j'ai été surprise de constater au final que notre participation communale aux projets DISREN 2017 représentait un tiers de notre point d'impôt, j'ai même pensé à une erreur... ».

Le procès-verbal tel que modifié est adopté par 100 oui, 7 abstentions et 3 non

6) Election d'un membre au Comité de Direction

La Présidente invite *Boris Mury (délégué municipal, Borex)* à se présenter et à faire part de ses motivations à rejoindre le CoDir. Le délégué en question est Municipal depuis cinq ans, responsable des finances et des écoles et possède une entreprise dans l'aéronautique basée à Gland. Il pense donner une impulsion supplémentaire au Comité directeur.

Il n'y a pas d'autres candidats.



La Présidente demande à l'assemblée si elle accepte la candidature du délégué

Boris Mury (Borex) a été élu par 107 oui, 3 abstentions et 0 non

7) Interpellation urgente Claude Farine « Sortie de Prangins de la Région de Nyon »

Claude Farine (délégué CC, Nyon) donne lecture de son interpellation, dans laquelle il regrette la décision prise par le Conseil communal de Prangins, de rompre avec la Région de Nyon, sans que toutes les parties, et en particulier le Comité de direction, n'ont pas eu l'occasion de développer leur point de vue.

Il demande par conséquent au Codir de répondre aux questions suivantes :

- 1) Le Comité de direction a-t-il l'intention de revenir d'une manière ou d'une autre sur les informations approximatives, subjectives, parfois partiales contenues dans le rapport de majorité qui a été soumis aux élus de Prangins ?
- 2) Vu la période un peu agitée que traverse la Région, le Comité de direction entend-il maintenir la révision des statuts en cours ?
- 3) A l'occasion du Forum sur la collaboration régionale du 13 février prochain, le Comité de direction a-t-il l'intention d'inviter les communes qui ont quitté la Région et celles qui n'en font pas partie ?

L'interpellation est soutenue par 102 oui, 0 non et 8 abstentions.

La parole est au Codir et la discussion ouverte. Concernant la première question, le CoDir a pris acte avec regret de la décision du Conseil communal de Prangins mais il a un devoir de réserve quant au processus de référendum.

Pour ce qui est de la révision des statuts, le CoDir ne va rien entreprendre avant le Forum du 13 février.

En réponse à la dernière question, le Codir invitera l'ensemble des communes du district.

Claude Farine (délégué CC, Nyon) souhaite lire une résolution. « A la suite de la décision du Conseil communal de Prangins de sortir de la Région de Nyon, le Conseil intercommunal entend exprimer ce qui suit:

-Il est tout d'abord consterné que la décision ait été prise sur la base d'une analyse partielle et subjective, et que le Comité de direction de la région n'ait pas pu s'exprimer devant tous les conseillers pranginois.

-il regrette également que tous les délégués de cette commune n'aient pas défendu la Région, qu'ils aient choisi la rupture, l'Alleingang plutôt que le dialogue ; il rappelle que la porte est toujours grande ouverte pour cette commune qui compte dans la Région de Nyon ;

-enfin, il invite toutes les communes à participer activement au Forum qui aura lieu le 13 février 2019 pour exprimer leurs critiques, leurs aspirations, mais aussi pour émettre les propositions qui, à leurs yeux, permettront de développer la compréhension et de donner un dynamisme nouveau à la Région de Nyon. »

L'assemblée accepte cette résolution par 82 oui, 5 non et 23 abstentions.



Gérald Cretegny (Président du CoDir) se tient à la disposition des délégués sur ce sujet.

8) Préavis DISREN 34-2018 « Pour la réalisation de l'Abattoir du Carré »

Avant de passer la parole aux rapporteurs, *Valérie Jeanrenaud* lit le courrier de *Danielle Collomb* (déléguée CC, Tartegnin) : « N'ayant pas pu assister à toutes les séances de la commission de l'abattoir, j'ai dû en démissionner. Je le regrette car je me suis vue obligée de renoncer à accomplir un acte citoyen et responsable. Pour moi construire un abattoir régional c'est aller à l'encontre du revirement urgent que nous devons opérer afin de lutter contre le réchauffement climatique. Il est temps que notre région s'engage sur le chemin de la transition écologique et énergétique.(...). Investir pour un abattoir est un non-sens, investir pour d'autres modes de production me semble impératif. »

Ensuite, elle invite *Chantal Maurer* (déléguée municipale, Mont-sur-Rolle), rapporteur de la Commission ad hoc, à lire les conclusions du rapport de minorité : le projet d'abattoir régional est une opportunité tant pour la filière viande (producteurs, bouchers) que pour le consommateur. Il permet de trouver une solution à la disparition de l'abattoir en propriété de la commune de Rolle. Après avoir délibéré sur cet objet, deux membres de la commission sur les quatre présents se sont prononcés en faveur du projet. Le président ayant une voix prépondérante, c'est une minorité de la commission qui recommande de suivre les conclusions du préavis 34-2018, à savoir :

- accorder le crédit de CHF 274'540.- en faveur du CARRE
- imputer le montant total de CHF 274'540 sur le compte DISREN 140-3185
- accepter la participation solidaire à hauteur de 74% de la part régionale.

Le bureau a reçu un amendement de *Pierre Wahlen* (délégué CC, Nyon). La Présidente invite donc *P. Wahlen*, rapporteur de la Commission ad hoc, à lire les conclusions du rapport de majorité de la commission ainsi que de l'amendement. Tout d'abord, les coûts de construction ont été diminués de CHF 350'000.-, mais cette réduction des coûts devrait permettre de redimensionner la subvention régionale. De plus, le DISREN ne paraît pas être le bon outil pour participer au financement de ce projet. En effet, ni la définition du cercle porteur tel qu'elle ressort du préavis DISREN, ni l'invention d'un cercle porteur B ne correspondent à l'esprit du texte. On devrait plutôt imaginer un financement volontaire de chacune des communes du district ou admettre qu'il s'agit d'une subvention au même titre que les subventions accordées aux activités culturelles ou sportives.

Le subventionnement massif de cet abattoir (plus de 76% de fonds publics pour moins de 10% de fonds propres) crée une distorsion de concurrence avec des abattoirs privés qui doivent être capables de financer leurs investissements et d'assurer une rentabilité permettant à la structure d'être pérenne. De plus, les abattoirs, grands ou petits, de même que tout ce qui entoure dans ces lieux leur mise à mort, constituent un grand stress pour les animaux. Compte tenu de ce qui précède, la majorité de la commission prie l'assemblée de bien vouloir renvoyer au Codir le préavis 34-2018.

La discussion est ouverte sur l'amendement et le préavis. *Daniel Rosselat* (Codir) apporte quelques compléments d'analyse : les chiffres du préavis ne sont peut-être pas d'une limpidité exemplaire et le questionnement de la commission majoritaire légitime, mais il faut prendre en compte le développement régional agricole qui fait partie de la politique fédérale et l'occasion d'utiliser des fonds fédéraux qui sont mis à disposition pour cela.



Région de Nyon

Monique Choulat Pugnale (déléguée municipale, Rolle) précise qu'elle votera « non » à cet amendement, l'agriculture étant importante dans notre région. *Marinella Page (déléguée municipale, Bursins)* souhaite partager la voix d'un agriculteur de Bursins : la réalisation du projet de l'abattoir signifie qu'il pourra faire son travail à proximité et accompagner son bétail jusqu'à la fin, dont il est responsable. Il ne souhaite pas faire appel à des transporteurs.

Claude Farine (délégué CC, Nyon) s'étonne que le total du projet diminue de CHF 500'000.- alors que la subvention de la région ne bouge pas. *Daniel Rosselat (Codir)* précise que ce qui est demandé, c'est une autorisation de financement, ce n'est pas une obligation. La contribution de la région est ajustée en fonction du coût. A la fin, il y aura sûrement moins de dépenses que prévu.

Florence Ursenbacher (déléguée municipale, Luins) souhaite renvoyer le préavis pour corriger les montants, afin que celui-ci soit plus clair. *Daniel Rosselat (membre du Codir)* rappelle que ce qui est essentiel, c'est la valeur du terrain. De plus, il faut garder à l'esprit que lorsque le projet sera réalisé, le coût sera sûrement inférieur à ce qui est prévu.

André Cattin (délégué CC, Nyon) pense qu'il est beaucoup plus pratique de disposer d'un abattoir moderne dans la région, avec de très bonnes conditions et avec des animaux ayant fait peu de déplacement. *Evelyne Vogel (déléguée municipale, Trélex)* préfère consommer de la viande de proximité. De plus, depuis le temps que ce projet est en discussion, il est temps de réaliser ce projet et par conséquent d'accepter le préavis tel quel.

Valérie Jeanrenaud informe de l'arrivée de plusieurs délégués en retard, passant ainsi de 110 à 114 voix et de 104 à 108 voix pour le DISREN.

La parole n'étant plus demandée, *La Présidente* procède au vote sur l'amendement suivant : « Renvoyer au Codir le préavis 34-2018 relatif à la demande de crédit de CHF 274'540.- pour la réalisation de l'abattoir régional du Carré ». Les délégués issus des communes non DISREN s'abstiennent de voter. L'amendement est refusé par 88 non, 14 oui et 6 abstentions.

La Présidente procède au vote du préavis tel que présenté.

Le préavis 34-2018 est adopté par 78 oui, 18 abstentions et 12 non

9) Interpellation Christine Girod « Politique d'attributions des soutiens culturels »

L'objet de cette interpellation est pris en compte par 91 oui, 1 non et 12 abstentions. Par la présente, *Christine Girod (déléguée municipale, Gland)* souhaite interroger le Codir de Région de Nyon sur sa pratique et sa politique d'attribution des soutiens culturels.

Dans le but d'améliorer le sentiment d'appartenance à la Région, les questions suivantes sont posées au CoDir :

1. Quelles sont les axes de la politique culturelle, la politique d'octroi des aides, les modes d'attribution et les critères de sélection ?
2. Le Codir peut-il préciser l'organisation de la Commission culturelle, sa composition et son mode de nomination ?



3. De quelle manière le Codir pourrait-il envisager un soutien plus marqué aux projets communaux ou portés par des sociétés locales ?

La discussion est ouverte. Selon *Philippe Thévenot (délégué CC, Begnins)*, la subvention devrait être accordée uniquement aux professionnels. *Gérard Produit (membre du Codir)* précise qu'en général, la subvention est attribuée à des institutions qui ont des moyens, à savoir qui prêtent et qui fournissent l'infrastructure et le matériel technique pour d'autres manifestations, permettant ainsi une optimisation des coûts.

Pierre Stämpfli (délégué CC, Chavannes-de-Bogis) déplore que les amateurs ne soient pas soutenus. *Gérard Produit (membre du Codir)* souligne que, parfois, des projets non professionnels sont intégrés et qu'il y a une volonté générale d'aller en ce sens, mais qu'il est impossible de soutenir tout un chacun.

Le Codir rendra un rapport sur cette interpellation lors d'une prochaine séance.

10) Préavis DISREN 37-2018 « Demande de crédit de CHF 58'000.- pour la réalisation de la mesure d'agglomération, liaison Mode doux Rolle – Perroy Secteur 1 Rolle Quatre-communes »

Valérie Jeanrenaud invite le rapporteur de la commission ad hoc, *Philippe Thévenot (délégué CC, Begnins)*, à lire les conclusions du rapport. La commission relève que ce projet touche directement les communes d'Essertines (qui n'est pas membre de Région de Nyon) et Bursinel (qui ne fait pas partie du DISREN). De par l'impact direct du projet pour ces communes, la commission pense que Région de Nyon devrait faire de sa mission de les contacter pour obtenir, dans la mesure du possible, une participation financière à ce projet.

Pour conclure, ce projet faisant partie du plan d'agglomération 2 et qu'il est en lien direct avec la mobilité douce, les membres de la commission recommandent, à l'unanimité, au Conseil intercommunal d'accepter les conclusions du préavis 37-2018 – DISREN et d'accorder le montant de CHF 58'000.- pour la réalisation de la liaison MD Rolle-Perroy, secteur 1 Rolle Quatre-Communes.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote. ». Les délégués issus des communes non DISREN s'abstiennent de voter.

Le préavis 37-2018 est adopté par 103 oui, 0 abstentions et 1 non

11) Préavis 29-2018 « Demande de crédit en faveur de la promotion touristique régionale »

La Présidente invite le rapporteur de la commission ad hoc, *Alison Rollini (déléguée CC, Chavannes-des-Bois)*, à lire les conclusions de celle-ci. A l'instar de la précédente convention de prestations (2013-2017), les parties sont identiques, à savoir Région de Nyon et l'association Nyon Région Tourisme (NRT). La nouveauté de ce préavis est que les communes de Saint-Cergue, Rolle, Nyon et Coppet, hôtes d'office du tourisme, font



Région de Nyon

également partie de cette future convention. Celle-ci réorganise la gouvernance car elle règle les relations entre les parties, elle clarifie leurs rôles ainsi que leur mode de collaboration, dans le but de travailler de manière plus efficiente. La nouvelle structure améliore également la transversalité entre les divers acteurs du tourisme.

La commission, unanime, est persuadée que le préavis 29-2018 donnera les outils et l'infrastructure nécessaires pour soutenir la stratégie touristique qui intègre le développement et la promotion du Tourisme Culturel et du Tourisme de nature.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis 29-2018 est adopté par 108 oui, 5 abstentions et 1 non

12) Préavis 35-2018 « Préavis pour le soutien à l'Usine à Gaz »

La Présidente invite le rapporteur de la commission ad hoc, *Elvira Rölli (déléguée municipale, Arzier-Le-Muids)* à lire les conclusions de celle-ci. En complément des politiques communales, le Conseil régional du district de Nyon contribue à améliorer les conditions de développement des projets d'intérêt régional dans le but de favoriser la dynamique artistique du district. Il est donc primordial que l'Usine à Gaz puisse poursuivre son activité culturelle extra muros jusqu'à fin 2020.

Si la nécessité du soutien à cette activité culturelle est reconnue comme pertinente, la Commission ne peut pas ne pas considérer les cadres budgétaires restreints qui sont en cette fin d'année contraignants pour de nombreuses communes du district.

La commission relève entre autres que la ville de Nyon réduit son soutien, que le canton ne s'est pas engagé à la hauteur espérée depuis de nombreuses années et que le SERAC (service des affaires culturelles de l'Etat) a annoncé que son engagement sera augmenté lorsque le positionnement artistique et le programme de la nouvelle usine sera complètement défini.

Néanmoins, la Commission relève également qu'il y a un déséquilibre dans les montants alloués via les subventions de la région qui se traduit comme suit :

- environ CHF 500'000.- de subventions pour la culture
- un peu plus de CHF 90'000.- de subventions pour le développement économique
- un peu plus de CHF 30'000.- de subventions qui vont au Sport

Par conséquent, la Commission propose d'amender le préavis en réduisant quelque peu le montant alloué aux activités culturelles et par conséquent à l'Usine à gaz.

La commission propose au Conseil intercommunal d'amender les conclusions du préavis du CoDir et de réduire la demande de crédit de CHF 30'000.- sur la période concernée. Soit, de porter la demande de crédit de CHF 210'000.- à CHF 180'000.- pour la période triennale de 2018 à 2020 (sous réserve de l'obtention du budget en 2019 et 2020). Le montant décomposé est réduit comme suit : de CHF 150'000.- à CHF 120'000.- à raison de CHF 40'000.- par année en 2018, 2019 et 2020 sur le budget, de CHF 60'000.- à raison de CHF 20'000.- par année en 2018, 2019, 2020 sur le FRET (ce montant reste inchangé).



Région de Nyon

Valérie Jeanrenaud ouvre la discussion sur l'amendement et sur le préavis.

Jacques Hanhart (délégué CC, Nyon) est contre le préavis. Selon le délégué, l'Usine à Gaz n'a plus de chef et organise des spectacles hors murs. Un nouveau bâtiment culturel doit être géré avec une nouvelle structure, qui sera plus importante.

Michel Girardet (délégué CC, Gland) ne comprend pas pourquoi le préavis est voté si tard en fin d'année, alors qu'un certain montant financier doit être engagé. Gérard Produit (membre du Codir) explique que le préavis devait être déposé ce printemps, mais qu'il y a eu des travaux et tant que la commune territoriale n'a pas une politique claire, il est difficile de réaliser le projet sur la région. Il y a toutefois de l'activité et de la programmation qui est en route. Il est important de proposer différents spectacles dans toutes les communes.

Amélie Cherbuin (déléguée CC, Coppet) trouve qu'il est dommage de réduire les subventions et l'Usine à Gaz a déjà subi des réductions. Elle propose de rejeter l'amendement et d'accepter le préavis.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote sur l'amendement. Celui-ci est refusé par 70 non, 30 oui et 14 abstentions.

La Présidente procède au vote sur le préavis.

Le préavis 29-2018 est adopté par 76 oui, 23 abstentions et 15 non

13) Préavis 36-2018 « Budget 2019 »

Valérie Jeanrenaud invite le rapporteur de la Commission des Finances, Christian Graf (délégué municipal, Arnex-sur-Nyon) à lire les conclusions de celui-ci. La commission constate qu'un nouveau compte dans le chapitre « Administration » est consacré au matériel de l'organisation des Assises de la Région programmées pour le premier trimestre 2019 (CHF 10'000.-). Dans la partie « Service du personnel et des assurances », un double financement pour le poste de secrétaire général est prévu deux mois entre février et mars 2019. Pour ce qui est du service financier, le Codir a fait le choix d'externaliser la fonction de Boursier, ce qui représente une augmentation du compte 220.3185 à CHF 47'000.-.

Le budget 2019 présente un résultat positif de CHF 521.- et la commission des finances est unanime à soutenir ce préavis 36-2018 concernant le budget 2019.

La Présidente ouvre la discussion. Chantal Landeiro (membre du Codir) clarifie la répartition des soutiens versés par le budget. Le total du soutien pour nos régions se monte à CHF 749'786.-.

Michel Burnand (délégué municipal, Vich) demande ce qu'il reste dans le fonds TP, suite au prélèvement de CHF 616'000.-. Chantal Landeiro (membre du Codir) explique qu'il reste



Région de Nyon

CHF 3'200'000.-à rechercher, c'est pourquoi le Codir viendra prochainement avec un préavis.

Igor Diakoff (délégué municipal, Prangins) précise que la commune de Prangins s'est pourtant retirée du projet RDU, en faisant référence au cercle porteur. *Chantal Landeiro (membre du Codir)* répond que les préavis RDU sont arrivés bien après la rédaction du budget. Par ailleurs, les préavis sont suspendus jusqu'à ce que les dossiers redémarrent.

François Vautier (délégué CC, Trélex) demande plus de détails sur les revenus de la Sofren. *Chantal Landeiro (membre du Codir)* précise que Région de Nyon avance le loyer pendant huit ans (CHF 130'000.-) et que sur cette avance, la Sofren doit des intérêts à la Région à hauteur de CHF 10'000.-. Il convient de considérer le budget comme une intention des objets qui ont été soumis et qui pourraient se transformer en préavis.

Florence Ursenbacher (déléguée municipale, Luins) demande ce qu'est « le monitoring » dans le poste administratif. *Gérald Cretegny (Président du Codir)* explique qu'il s'agit du géoportail et de l'information. Il s'agit d'une personne de la région qui travaille sur ce projet (CHF 5'000.-).

Hervé Mange (délégué CC, Founex) s'interroge sur la modification des honoraires pour le personnel, ainsi que sur l'acquisition du bâtiment de la SOFREN. *Chantal Landeiro (membre du Codir)* explique que la modification des honoraires a été effectuée suite à une analyse. Ceci est chronophage, dans le sens où certains préavis mettent beaucoup plus de temps pour les collaborateurs. A partir de cette année, la somme du nombre d'heures passées sur le préavis DISREN par les collaborateurs sera reversée dans le fonds d'investissement. Concernant le bâtiment de la SOFREN, la création de la société anonyme a été décidée en 2010 par le Conseil intercommunal, puis 27 communes ont voté favorablement au mois d'août pour l'acquisition de ce bâtiment.

Laurent Crampon (délégué municipal, Bursinel) demande pourquoi il y a une augmentation de 10% dans le poste « imputation frais de personnel ». *Chantal Landeiro (membre du Codir)* explique que les coûts sont répercutés sur chaque dicastère et que cette augmentation s'explique par le départ à la retraite de Patrick Freudiger et le relais avec le nouveau secrétaire.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote sur le préavis.

Le préavis 29-2018 est adopté par 113 oui, 0 abstention et 1 non

14) Préavis 38-2018 « Soutien de CHF 460'000.-au Far pour la période 2019-2022 »

La Présidente invite *Roberto Dotta (délégué municipal, Chavannes-des-Bois)* à lire les conclusions du rapport de minorité ainsi que son amendement. Selon le rapporteur, un bon nombre de communes du district traversent actuellement une situation économique difficile et sont contraintes de réduire les budgets annuels. Le budget 2019 de Région de Nyon est en très légère hausse et certains projets culturels et touristiques d'envergure – extension Usine à gaz, Maison des vins et Musée du Léman – arrivent prochainement devant le Conseil intercommunal.



Région de Nyon

Par conséquent et en s'appuyant sur la recommandation de la Commission ad hoc concernant la subvention pour l'Usine à Gaz, la minorité estime qu'une légère diminution de la contribution annuelle en faveur d'un événement culturel comme le festival far est justifiable dans le présent contexte économique. La minorité de la commission ad hoc propose au Conseil intercommunal d'amender les conclusions du préavis du Comité de direction en réduisant de 15%, soit de CHF 69'000.-, le montant de soutien au festival far et de porter la demande de crédit de CHF 460'000.- à CHF 391'000.- pour la période 2019-2022 (sous réserve de validation des budgets pour la période en question).

Le montant décomposé dans le préavis est réduit de la manière suivante : de CHF 320'000 à CHF 251'000.-, à raison de CHF 17'250.- par année entre 2019 et 2022 sur les budgets. Les montants inscrits pour le festival far sur le budget du Fonds régional d'équipement touristique (FRET) à hauteur de CHF 140'000 pour la période concernée restent inchangés. En conclusion, la minorité de la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 38-2018 vous recommande d'accepter le préavis proposé par le Comité de direction mais en réduisant de 15% le montant de la subvention, tel que proposé par l'amendement.

Ensuite, la Présidente invite le rapporteur de la commission ad hoc, *Elvira Rölli (déléguee municipale, Arzier-le-Muids)* à lire les conclusions du rapport de majorité. Les axes de la politique culturelle mis en place au sein de Région de Nyon ont soulevé un débat au sein des membres de la commission. Ceux-ci sont conscients qu'il est primordial de pérenniser les subventions parce que les artistes se réservent bien à l'avance. Toutefois, dans le contexte actuel, la commission souhaite une discussion par rapport à l'investissement culturel dans la région. Au vu des explications reçues, ayant pris connaissance des montants projetés, la commission majoritaire ad hoc donne un avis favorable au préavis en question.

Valérie Jeanrenaud ouvre la discussion. *Pierre Wahlen (délégué CC, Nyon)* se récuse, il faut donc compter trois voix en moins.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote sur l'amendement. Celui-ci est refusé par 88 non, 17 oui et 6 abstentions.

La Présidente procède au vote du préavis lui-même.

Le préavis 38-2018 est adopté par 98 oui, 6 abstentions et 7 non

15) Réponse du Comité de direction au postulat Claude Farine du 23 mars 2018 **« Participation régionale – Pôle nature de la Givrine »**

Le Comité de direction réaffirme son adhésion au postulat déposé par Claude Farine le 23 mars 2018, qui demande la mise sur pied d'une démarche participative régionale concernant le pôle nature de la Givrine. La réponse du Codir insiste sur le travail de concertation mis en place avec les différents milieux professionnels, et celui à venir avec la population régionale dans le cadre d'une méthode participative.

L'objectif est de faire de la Givrine un projet fédérateur en renforçant les relations entre la population, les milieux professionnels et les acteurs publiques afin de construire une vision partagée et régionale du projet d'aménagement du Col de la Givrine. Une série de mesures



Région de Nyon

sont proposées en ce sens. Il convient toutefois de tenir compte des moyens humains et financiers que ces mesures impliquent. Cette démarche participative nécessitera le soutien impératif du Conseil intercommunal.

Enfin, il s'agit de bien prendre en compte les caractéristiques particulières du Col de la Givrine situé dans un périmètre naturel et non en milieu urbain et dont le projet s'adresse à la population locale mais aussi aux visiteurs.

Une commission qui examinera le rapport du Codir est créé : *Robert Derbigny (délégué CC, Givrins), Claude Farine (délégué CC, Nyon), Olivier Hog (délégué CC, Le Vaud), Luc Badan (délégué municipal, Crassier), Pierre Stämpfli (délégué CC, Chavannes-de-Bogis).*

16) Communications du Comité de Direction

- 1) Nouveautés au chapitre des fonctions
- 2) Retour sur la consultation de révision partielle des statuts
- 3) Premier bilan de l'action demi-tarif découverte
- 4) Carnet d'avantages loisirs 2019
- 5) Plan des réseaux de transport 2019
- 6) Avancement du projet d'offre nocturne des transports publics
- 7) Projet de carte de transports pour touristes
- 8) Projet d'agglomération 4^{ème} génération
- 9) RDV du bois sur les marchés publics
- 10) Forum sur la collaboration régionale le 13 février 2019
- 11) Rappel : vous pouvez suivre la Région de Nyon sur les réseaux sociaux
- 12) Situation du projet RDU
- 13) Mérites sportifs régionaux
- 14) Joutes sportives éclairées
- 15) Avancement du chantier de domaine skiable Dôle-Tuffes

Pour plus de détails concernant ce point, merci de vous référer à la présentation Powerpoint en annexe.

17) Dépôt de préavis

Préavis DISREN 30-2019 : Extension Usine à Gaz. Ce préavis est reporté

Préavis 40-2019-TP: Etat financier du fonds TP. La commission ad hoc est composée de : *Marinella Page (déléguée municipale, Bursins), Rupert Schildböck (délégué CC, Gland), Evelyne Vogel (déléguée municipale, Trélex), Jean-Claude Trotti (délégué municipal, Coppet), Luc Mouthon (délégué municipal, Marchissy).*

La commission des finances devra également rendre un rapport.

Préavis 41-2019-TP: Arrêt de bus route des Vignerons à Perroy. La commission ad hoc est composée de : *Pierre-Alain Couvreur (délégué CC, Nyon), Edgar Cretegnny (délégué municipal, Le Vaud), Jean-Pierre Perdrizat (délégué CC, Perroy), Michel Burnand (délégué municipal, Vich), Jacques Mugnier (délégué municipal, Duillier).*



Région de Nyon

Préavis 42-2019-TP: Arrêt de bus route des Vignerons à Perroy. La commission ad hoc est composée de : *Régina Bovet (déléguée CC, Gland), Patrick Bréchon (délégué CC, Rolle), Jean-François Quiblier (délégué CC, Mont-sur-Rolle), Martial Besson (délégué municipal, Vinzel), François Vautier (délégué CC, Trélex).*

18) Divers et propositions individuelles

Les dates de **séances 2019** sont les suivantes :

-21 février

-2 mai

-20 juin

-26 septembre

-11 décembre

La parole n'étant plus demandée pour les divers, la séance est levée à 22h50.